

ARRETE N°2017-0065/MEF-SG DU 26 JAN. 2017
FIXANT LES MODALITES DE REGULARISATION DES RECETTES PERCUES
AVANT ORDONNANCEMENT

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée, relative aux lois de finances ;
- Vu l'Ordonnance n°02-030/P-RM du 04 mars 2002 portant création de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°02-127/P-RM du 15 mars 2002 fixant les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°2014-0349/P-RM du 22 mai 2014 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;
- Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Codes des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe les modalités de régularisation des recettes perçues avant ordonnancement.

Article 2 : Les recettes visées par la procédure de perception avant ordonnancement sont limitativement constituées:

- des recettes des domaines et du cadastre;
- des recettes perçues par voie de régies de recettes ;
- des retenues avant reconstitution de crédit.

Article 3 : Les recettes visées à l'article 2 sont encaissées avant émission d'Ordre de Recette soit par des receveurs, soit par des comptables de rattachement ou comptables centralisateurs, soit par des régisseurs de recettes.

Article 4 : La régularisation des recettes perçues avant ordonnancement doit intervenir par émission d'Ordre de Recette à la fin du mois, à la fin du trimestre ou au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle l'encaissement a été effectué.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le... **26 JAN. 2017**

AMPLIATIONS :

-Original.....	01
-PRM-AN-CS-CC-CESC-HCC- HCJ.....	07
-PRIM tous Ministères et SGG	35
-Bureau du Vérificateur Général.....	01
-Tous Gouverneurs.....	11
-Toutes Directions/MEF.....	12
-Archives.....	01
-Journal Officiel.....	01



Le Ministre de l'Economie et des Finances

Dr Boubou CISSE